

## Encart commun des lettres de rentrée du collège des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux de l'académie de Toulouse - Année scolaire 2022 - 2023

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et porte à votre attention ses principaux axes de travail de l'année à venir.

Reprenant les priorités de la circulaire de rentrée, nous centrerons notre actions sur quelques domaines essentiels ; en particulier l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'égalité et la mixité ainsi que l'engagement vers le bien-être à l'école. Dans la continuité des années précédentes, nous continuerons notre travail sur l'évaluation, sur la place accordée à l'apprentissage de l'oral et à la valorisation des pratiques pédagogiques qui en découlent, ainsi qu'à la mise en œuvre de « Devoirs faits » et des liaisons inter-cycles.

### **1. Des pistes de travail liées à la maîtrise des savoirs fondamentaux**

La maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves repose sur l'acquisition des compétences essentielles (lire, dire, écrire, compter) qui concernent l'ensemble des disciplines et spécialités. Dans le premier degré, mais aussi dans le second degré -notamment au cycle 3- les plans français et mathématiques contribuent à former les enseignants et à développer une culture commune qui doit s'incarner de l'école au collège.

Un domaine en particulier doit continuer à nous mobiliser, celui du travail sur l'oral en classe. Si le Grand oral est une épreuve finale de la classe de terminale, l'acquisition des compétences orales concerne toutes les années du secondaire, du collège au lycée. C'est un enjeu de formation essentiel pour tous les professeurs mais aussi pour les conseillers principaux d'éducation.

### **2. Une poursuite de la réflexion sur l'évaluation**

Pour favoriser l'acquisition d'une culture commune, la continuité école-collège sera renforcée par le biais des instances et une attention particulière continuera à être portée vis-à-vis de l'exploitation des résultats des évaluations menées en début de classe de 6<sup>e</sup>.

Au lycée, la réflexion engagée sur l'évaluation doit être maintenue, d'une part pour permettre de bien identifier les besoins des élèves, par exemple par le biais des tests de positionnement en début de classe de seconde et d'autre part pour que le contrôle continu, qui représente 40 % de la note du baccalauréat, soit fondé sur une concertation des équipes disciplinaires et une harmonisation collective, de la seconde à la terminale. Des textes nationaux<sup>1</sup> et un guide pédagogique rédigé par l'Inspection générale ont fixé l'an dernier le cadre et les modalités du travail à conduire, qui doit être poursuivi. Les professeurs nouvellement arrivés en prendront connaissance, s'inscriront dans le projet de l'équipe et participeront à la réflexion collective.

### **3. Un engagement en faveur de l'égalité et de la mixité**

Le dispositif « Devoirs faits » est maintenant bien en place dans les établissements de l'académie. Les IA-IPR se mobilisent pour vous aider à approfondir la réflexion pédagogique. Une offre complémentaire pourra être proposée par le biais de « Devoirs faits à distance », qui utilise l'outil numérique.

Cette réflexion pourra se nourrir du tome II du guide Devoirs faits, paru le 21 juillet 2022. Il conviendra notamment de prendre en compte l'expérience acquise pour repenser le cas échéant les instances de pilotage, le rôle du coordonnateur, le dialogue entre les interlocuteurs. Sur le plan pédagogique, le travail sur la nature, le rôle et le sens des devoirs (voire leur différenciation) sera poursuivi.

L'orientation constitue aussi un facteur d'égalité des chances et, à ce titre, chaque enseignant doit contribuer à aider les élèves à construire leur parcours, en veillant notamment à la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et en luttant contre les stéréotypes sociaux ou de genre. Au lycée, le nouveau référentiel de compétences<sup>2</sup> à s'orienter (juin 2022) constituera un point d'appui précieux pour veiller à une progressivité des apprentissages.

Il faut également noter que l'accès à la culture artistique, autre levier important, s'élargit cette année notamment par le déploiement du Pass Culture pour tous les élèves du second degré.

---

<sup>1</sup> Décret, arrêté et note de service des 27 et 28 juillet 2021.

<sup>2</sup> <https://www.onisep.fr/Equipes-educatives/referentiel-des-competences-a-s-orienter-au-lycee>

#### **4. En perspective, une école engagée vers le bien-être**

Le bien-être à l'école passe avant tout par le respect de l'autre et, plus généralement, par l'appropriation des valeurs qui constituent le parcours citoyen. Afin de mieux promouvoir et transmettre les principes et valeurs de la République, une formation spécifique se déploie actuellement dans toute l'académie et un ensemble de ressources pédagogiques peut d'ores et déjà être consulté pour appréhender la contribution propre de chaque discipline ou spécialité à la formation du citoyen.<sup>3</sup>

L'Education aux médias et à l'information (EMI) revêt une dimension fondamentale et centrale pour la construction d'une culture et d'une conscience civiques éveillant la curiosité intellectuelle des élèves, développant leurs capacités de discernement, et plus généralement les amenant à s'informer et analyser avant de juger. L'ensemble des professeurs, autour notamment des professeurs documentalistes, doit sensibiliser et former à cette nécessaire prise de distance.

L'engagement pour l'environnement et le développement durable constitue enfin l'une des priorités de cette année ; c'est une thématique présente dans de nombreux programmes, qui doit donc être développée dans chaque discipline pour permettre aux élèves de bien mesurer les enjeux sociétaux à venir ; le Conseil supérieur des programmes engagera d'ailleurs cette année une réflexion dans ce domaine.

---

<sup>3</sup> *La République à l'Ecole*, 2021 : <https://eduscol.education.fr/1543/la-republique-histoire-et-principes>